INTERVENTON DE SON EXCELLENCE MONSIEUR L'AMBASSADEUR GILBERTO DA PIEDADE VERISSIMO A LA VIDEOCONFERENCE ENTRE LE PRESIDENT FAUSTIN ARCHANGE TOUADERA ET LES RESPONSABLES DE L'UA, LA CEEAC, L'UE ET LES NATIONS UNIES

LE 2 MARS 2021

Excellence Monsieur le Président de la République Centrafricaine Monsieur le Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies aux opérations de paix Monsieur le Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'Union africaine Monsieur Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Permettez-moi d'abord de saluer l'initiative de cette vidéoconférence avec S.E. M. le Président Faustin Archange Touadéra et d'exprimer ma profonde gratitude à ceux qui l'ont rendue possible.

Le cours des évènements et leur orientation la rendaient plus que nécessaires surtout au moment où l'horizon semble se brouiller devant nos yeux.

Depuis notre dernière vidéoconférence en octobre 2020, quelques évènements ont eu lieu dans le paysage politique centrafricain, au nombre desquels la tenue des élections couplées du 27 décembre 2020, la dénonciation de l'APPR-RCA par les groupes armés les plus importants suivie de la création de la Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC) et du lancement le 17 décembre 2020 d'attaques à travers le pays.

Si la plupart de ces évènements sont regrettables et condamnables en raison de leurs conséquences, nous pouvons toutefois tirer une consolation dans l'évènement heureux qu'a constitué la réélection au premier tour de S.E. M. le Président Touadéra.

Je me fais le devoir ici, encore une fois, au nom de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique Centrale toute entière, de féliciter SEM le Président Touadera non seulement pour la tenue des élections présidentielle et législatives dans les délais légaux, mais aussi et surtout pour sa réélection. Il est évident que nous aurions souhaité que ces élections soient organisées dans un climat meilleur que nous avait pourtant fait espérer le plan de sécurisation au sujet duquel des assurances nous avaient été données à la fois par la MINUSCA et le Gouvernement de la RCA.

Autant nous regrettons cet échec dommageable qui a fait à plusieurs égards de la journée du 27 décembre un succès historique à demi-teinte, autant nous condamnons les attaques de la CPC qui ont empêché le déroulement normal des élections ainsi que le soutien politique que leur a apporté l'ancien Président François Bozizé malgré les assurances qu'il m'avait lui-même données lors de notre rencontre du 11 décembre 2020 à l'évêché de Bossangoa, à la demande du Gouvernement de la RCA, de la MINUSCA et des Ambassadeurs du G5.

Excellence Monsieur le Président de la République

Monsieur le Secrétaire Général Adjoint

Monsieur le Commissaire

Monsieur le Haut Représentant

Nul ici n'ignore la quasi permanence de l'instabilité et de la conflictualité dans la vie politique centrafricaine depuis près de quatre décennies et le caractère réversible des processus de sortie de crise en RCA.

La région, contrairement à ce que l'on peut penser et laisser dire, n'a jamais abandonné la RCA. Comme avec la CEMAC hier, elle est aujourd'hui à ses côtés avec le CEEAC. Des sigles comme FOMUC, MICOPAX I et MICOPAX II et des déclarations comme celles des 27 novembre et 26 décembre 2020 en témoignent suffisamment. Dans son engagement aux côtés de la RCA, la région représentée par l'organisation sous-régionale, n'a toujours eu qu'une seule préoccupation centrale : la recherche d'une paix durable en RCA.

L'histoire montre, du moins en ce qui concerne la CEEAC, que pour maximiser les chances et les gains, elle a toujours collaboré avec d'autres organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine (UA) et la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs (CIRGL), dans son engagement en faveur de la RCA. Aujourd'hui encore, elle reste engagée aux côtés de ces organisations dans une dynamique de recherche d'une paix durable et continuera à appuyer lucidement le processus de paix en cours en tant qu'un des garants de l'Accord politique de paix et de réconciliation (APPR) du 6 février 2019, et ce malgré les actes inamicaux et d'hostilité de ces dernières semaines à son encontre et dont les instigateurs sont bien identifiés et connus. Sa réponse face à ces actes a pour l'instant été limitée au rappel en consultation de son représentant en RCA.

C'est l'occasion pour moi, en tant que Président de la Commission de la CEEAC, de rappeler que c'est conformément à son mandant et aux déclarations des réunions des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC des 27 novembre et 26 décembre 2020 auxquelles la RCA a participé au plus haut niveau que la Commission a initié des consultations en vue de la désignation d'un Médiateur Permanent. Les consultations avec les Etats membres de la Communauté, y compris la RCA, se déroulent dans la

transparence et font l'objet d'une information régulière de la Présidence en exercice, seule habilitée à rendre publique au moment opportun la nomination de ce Médiateur si sa désignation reste encore une nécessité pour les autorités du pays bénéficiaire.

Excellence Monsieur le Président de la République

Monsieur le Secrétaire Général Adjoint

Monsieur le Commissaire

Monsieur le Haut Représentant

J'aimerais aborder maintenant un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive parce qu'ayant malheureusement fait l'objet d'une savante manipulation. Il s'agit des suites données par la Commission à une recommandation du dernier mini-sommet de la CIRGL à Luanda.

Permettez-moi, à cet effet, de rappeler que la réunion de la CIRGL du 29 janvier 2021 à Luanda, dont la CEEAC fut une importante partie prenante parce que c'est elle qui a présenté le rapport qui a servi de base aux échanges des Chefs d'Etats, a affirmé la nécessité d'un cessez-le-feu unilatéral par les agresseurs. Ce cessez-le-feu est une condition tout autant pour l'organisation des élections législatives, la médiation que le dialogue politique. Telle est la raison qui a justifié la démarche de la Commission auprès de l'ancien Président François Bozizé, en exécution du mandat reçu, et dans la perspective de faire le point aux Chefs d'Etat et de Gouvernement à la seconde réunion de Luanda annulée récemment à l'initiative de la RCA. La Commission ne s'est point octroyé un mandat, mais l'a reçu d'un sommet auquel la RCA a pris part et dont le Chef d'Etat a accepté les décisions devant ses pairs. En outre, la Ministre des Affaires Etrangères de la RCA a même été informée de la période de la démarche et a reçu du Président de la Commission les avant-projets des documents qui devaient être proposés à la signature de l'ancien Président François Bozizé et au sujet desquels elle a d'ailleurs réagi. D'où l'étonnement de la Commission face à la campagne de dénigrement qui s'en est suivie.

La Commission, au nom de la Communauté, ne vise rien d'autre dans ses démarches et actions que la paix durable en RCA et la création des conditions d'une telle paix. Elle sait que celle-ci ne peut être le résultat d'une solution purement militaire qui semble être malheureusement privilégiée dans la démarche officielle du gouvernement centrafricain aujourd'hui, mais bien d'une concertation politique avec toutes les forces vives de la nation centrafricaine dans le respect du cadre de l'APPR.

Le souhait de la Communauté est que ce dialogue inclusif pour lequel des fonds ont déjà commencé à être recherchés soit considéré par les autorités centrafricaines comme une voie obligée vers la paix.

3

Il ne faut surtout pas se tromper et avoir clairement à l'esprit que le dialogue politique n'exclut point la poursuite des actions judiciaires contre les auteurs et commanditaires aussi bien de violences qui ont coûté la vie à des populations civiles, des humanitaires et des casques bleus onusiens que des violations de droits de l'homme et du droit humanitaire international. Mais il est absolument impératif que ces actions judiciaires soient menées par une justice véritablement indépendante et impartiale sur des faits documentés et non sur des préjugés. La gouvernance démocratique, composante essentielle de l'ordre constitutionnel découlant de la Constitution du 30 mars 2016, est incompatible avec une justice aux ordres, fondée sur des préjugés et non équitable.

Il doit être souligné aussi que la Commission se préoccupe de la situation politique et sécuritaire en RCA en raison de son impact négatif sur l'environnement de paix et de sécurité et le développement de l'ensemble de la sous-région. Personne ne peut fermer les yeux face à la dramatique évolution géopolitique actuelle dans laquelle la RCA se transforme sous nos yeux en champ de bataille de puissances externes à la région et en un territoire où fleurit le "business de la guerre" dont l'expérimentation des armes de différents types.

Excellence Monsieur le Président de la République Monsieur le Secrétaire Général Adjoint Monsieur le Commissaire Monsieur le Haut Représentant

J'aimerais clore ce propos en soulignant l'intérêt et la nécessité pour le Gouvernement de la RCA de travailler ensemble avec les organisations régionales et sous-régionales ainsi que les dirigeants de la région pour une meilleure coordination et cohérence des initiatives. Témoin de la méfiance grandissante envers nos organisations sous-régionales et certains pays de la région, je me fais le devoir d'appeler respectueusement l'attention de S.E. M. le Président Touadera sur cette question. Je crois que des efforts doivent être faits sous votre leadership pour mettre fin à la méfiance ambiante actuelle face aux organisations sous-régionales et quelques pays de la région dont certains ont autrefois consenti de louables et réels sacrifices en solidarité avec le peuple centrafricain.

J'aimerais encourager S.E. M. le Président Touadera à renforcer la coopération bilatérale avec les pays de la sous-région, notamment les pays voisins et facilitateurs de l'APPR. C'est la seule manière, du point de vue de la Commission, de surmonter la méfiance larvée actuelle à l'égard de certains d'entre eux. La revitalisation des commissions mixtes et une collaboration sincère au sein des institutions

régionales communes qui sont par ailleurs des garants de l'APPR peuvent être autant de moyens de renforcement de cette coopération et de reconstruction de la confiance.

Je vous remercie de votre aimable attention.